

**FNEC-FP 86**



# *l'indépendance* **au service des personnels**

**FNEC-FP-FO86 - 21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX**

**Tel : 05.49.52.52.83 Mail : fnecfpo86@orange.fr**

## **Compte rendu du Congrès de la FNEC FP FO 86 Mercredi 24 mai 2024 à Biard.**

Les syndicats représentés sont le SNFOLC 86, le SNUDI 86, ID-FO 86, le SNETAA-FO et ESR (passage rapide de son représentant). Des adhérents de tous les secteurs et tous les corps sont présents. Clément Poulet, secrétaire de la fédération a été invité.

Gilles Morin, secrétaire départemental de la FNEC FP FO, rappelle que les syndicats présents font partie de la Fédération ainsi que de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

### **L'introduction est faite par Clément Poulet :**

Il rappelle le contexte actuel de guerre en Ukraine et fait part de la hausse des crédits militaires en France (413 milliards) alors que le gouvernement dit vouloir faire des économies avec sa réforme des retraites. Un gouvernement qui va faire en sorte que le groupe LIOT à l'assemblée ne puisse pas présenter sa proposition de loi en vertu de l'article 40 (économies budgétaires). Pourtant 62 % des français se déclarent en faveur du mouvement contre cette réforme. Il rappelle le déroulé des journées d'action intersyndicales depuis le 19 janvier. Le but était de tendre vers une généralisation de la grève à tous les secteurs mais l'intersyndicale n'est pas allée assez loin pour permettre un blocage de l'économie, seul levier qui fera plier le gouvernement. Dans cette optique le 6 juin doit être préparé partout, par des AG et des HIS comme nous l'avons déjà fait.

Dans l'Education Nationale plus spécifiquement, nous assistons à l'acte 2 de l'école inclusive avec la destruction des structures spécialisées et la fusion des fonctions d'AED et AESH.

Pour ce qui est du Pacte, le ministre exploite la faiblesse des rémunérations pour mettre en place un cadre fonctionnel de contractualisation individuel avec les personnels. En effet, pour prétendre à la prime, les personnels devront signer un contrat avec leur chef d'établissement qui veillera à sa réalisation. Cela établit un lien de subordination supplémentaire et aggrave la territorialisation déjà amorcée avec la loi de transformation de la Fonction Publique. C'est pourquoi nous combattons le pacte et appelons à participer le 31 mai aux rassemblements organisés.

Dans les lycées professionnels, la loi Pénicaud a engendré une baisse importante de la taxe d'apprentissage ainsi que l'ouverture des lycées aux entreprises qui peuvent demander la création du CAP dont elles ont besoin localement. Le patronat veut développer l'apprentissage qui ne lui coûte rien (et permet même d'employer des apprentis pour rien) en l'étendant à l'Université. Le ministre veut un million d'apprentis et pour cela emploie tous les moyens : concurrence entre les filières et obligation de faire des projets spécifiques pour en sauver certaines. Ce sont 80 filières Pro qui sont amenées à disparaître et des enseignants qui seront obligés d'aller enseigner en collège, encore une ouverture vers la fusion des corps d'enseignement. Pourtant, les collègues des lycées Pro résistent et il faut souligner que la grève du mois d'octobre a été très suivie (plus de 60 % de grévistes). La FNEC

FP FO demande toujours le maintien des PLP et des lycées Pro avec une formation initiale sous statut scolaire.

**Thierry Bocquillon, secrétaire académique du syndicat des chefs d'établissement ID-FO intervient :**

Suite aux élections professionnelles, ID FO est devenu le 2ème syndicat des chefs d'établissement. Un congrès a eu lieu en mars et une nouvelle secrétaire a été nommée (Agnès Andersen). Dans la résolution de ce congrès il a été fait mention du problème croissant de manque d'attractivité des métiers de l'enseignement ainsi que de la détérioration des conditions de travail pour tous. Les chefs d'établissement sont contre la réforme des retraites même s'ils ne sont pas souvent présents dans les manifestations car ils ont obligation d'être dans leur établissement. Le syndicat se positionne contre la Loi 3DS qui donne plus de place aux collectivités, par exemple avec les gestionnaires qui passent sous la tutelle du Conseil départemental. Le syndicat est également contre le Pacte : c'est une véritable usine à gaz à mettre en place et la gestion va s'avérer très lourde pour les personnels de direction quels qu'ils soient. ID FO engage les syndicats de la Fédération à lutter contre sa mise en place car si plus d'un tiers signe un pacte, il n'y aura pas de retour en arrière possible.

En ce qui concerne la mise en place du soutien en 6ème, il paraît plus que probable que les professeurs des écoles ne pourront pas intervenir en collège à cause de la complexité des emplois du temps de chacun.

Au lycée, ID FO demande comme la Fédération le retour aux épreuves nationales en juin et se déclare également contre les évaluations d'établissement imposées. Le syndicat rappelle que de nombreux personnels sont en souffrance car on leur ajoute sans cesse de nouvelles missions.

**Fabien Vasselin, secrétaire départemental du SNUDI-FO86 prend la parole :**

Le syndicat du 1<sup>er</sup> degré a augmenté son nombre d'adhérents (+60% depuis le précédent Congrès de 2018) et progressé aux [élections professionnelles de décembre 2022](#). Il continue à siéger dans toutes [les instances](#) pour y défendre partout les PE, y porter le mandat.

Les conditions de travail se dégradent fortement pour les professeurs des écoles, le syndicat fait davantage de demandes de [protection fonctionnelle](#) pour ses adhérents, aide à remplir des RSST etc. Menaces, insultes, coups et blessures de parents d'élèves ou d'élèves sont de plus en plus nombreux envers nos collègues dans l'exercice de leur métier. La situation est inquiétante.

L'inclusion se passe mal dans de nombreuses écoles. La fermeture de places dans les établissements spécialisés oblige à accueillir des enfants avec un handicap lourd dans des ULIS, plutôt réservées normalement à des handicaps plus légers, et de fait ces enfants qui n'ont plus de place en ULIS se trouve en milieu ordinaire.

De même, la pression sur les directeurs est devenue permanente : ils doivent manager leur école comme une start'up. Le syndicat est à leurs côtés pour les défendre.

[3 décrets «qui sont autant de bâtons de dynamite contre le statut de l'ensemble des PE et l'Ecole Publique»](#) viennent d'être présentés par le Ministre lors du dernier CSA ministériel alors que les syndicats ont voté majoritairement contre.

Ils concernent les directeurs d'école qui vont voir leurs fonctions évoluer dans le cadre de la territorialisation de l'école et de la contractualisation des écoles avec le Ministère : toujours plus de missions, ils deviennent les supérieurs de leurs collègues professeurs des écoles alors qu'avant ils étaient collègues. Ils seront évalués comme directeur et pourront être démis de leur fonction de directeur. Leur charge de travail, leurs tâches et responsabilités vont très lourdement augmenter en échange d'une très faible revalorisation financière.

C'est un nouveau coup contre le statut et contre l'ensemble des personnels.

**Jean Claude Pérou** (SNFOLC, certifié) précise au sujet du Pacte que c'est bien pire que la Loi De Robien qui prévoyait déjà le remplacement de courte durée car le Pacte impose l'obligation d'effectuer les heures ce qui n'était pas le cas avant.

**Karine Bertrand** (SNFOLC, AESH) intervient sur la Conférence Nationale sur le Handicap : Le rapport sur cette CNH du 26 avril 2023 vient de nous parvenir et fait 44 pages. Dans la partie qui concerne l'accompagnement des élèves, on peut lire que les Instituts Médicaux Educatifs dans leur forme actuelle sont amenés à disparaître. Ils vont être transformés en plateformes de services coordonnés en partenariat avec les écoles, collèges, lycées. Titre ronflant qui ne veut rien dire à part que tous les élèves seront dans les classes, handicapés ou non. Une expérimentation sur 100 nouveaux IME intégrés dans les murs des écoles doit être mise en place. Pas plus de précision... On y apprend également que « les fonctions AESH et AED vont être réformées et regroupées pour créer un métier d'accompagnement à la réussite scolaire. Les AESH pourront être à plein temps rattachés à un établissement ou groupe d'établissement. Ils pourront développer de nouvelles compétences et assurer le suivi des enfants sur le temps scolaire et périscolaire ». A la FNEC nous avons toujours revendiqué un véritable statut et un véritable salaire, ces propositions floues sont bien loin de nous satisfaire !

Lors de la discussion, **le sujet du SNU** est abordé. Clément Pouillet rappelle que la Fédération s'est positionnée contre. En effet, même s'il est anecdotique pour le moment car il est facultatif, le Président Macron veut le généraliser et l'imposer sur temps scolaire (séjour d'intégration en seconde inscrit dans le projet d'établissement par exemple). Les jeunes se retrouvent maintenant sous la tutelle des 3 ministères (EN, armée et travail).

Une autre question a été posée sur le blocage du pays pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites. Il répond que c'est par le développement des syndicats que nous serons suffisamment puissants pour bloquer le pays, comme à Wallis et Futuna où tous les syndicats de la Confédération s'unissent pour bloquer l'économie locale.

Le point suivant à l'ordre du jour est le rapport d'activité de la FNEC FP FO 86.

**Gilles Morin** rappelle les bons résultats aux élections dus au travail de tous les militants de la Fédération. La FNEC est présente dans toutes les instances où les représentants font des déclarations liminaires qui portent nos revendications. Notre objectif est de développer tous les syndicats et d'essayer d'en constituer d'autres (SPASEEN par exemple).

Puis nous passons au renouvellement du bureau qui doit comporter au moins un secrétaire, un adjoint, si possible, il n'y a pas d'obligation à y avoir un trésorier. Gilles Morin est réélu à l'unanimité.

Pas de candidature pour le poste d'adjoint. Il est convenu que cela pourra se faire à la demande d'un syndicat lors d'un bureau.

L'objectif est de réunir le bureau de la FNEC 1 fois par mois.

La séance est levée vers 12H30.